



Déposée à Glovelier, le 19 juin 2023

Y-a-t-il une nouvelle menace sur les places de garde d'enfants à Haute-Sorne ?

Madame, Monsieur,

Dans un courrier des lecteurs du QJ de la semaine dernière, on pouvait lire qu'une maman de jour devait cesser son activité professionnelle car elle avait perdu lors d'une procédure face à une personne qui trouvait que les enfants étaient trop bruyants entre 7h30 et 17h30.

Ce n'est un secret pour personne que Haute-Sorne manque de place de garde pour les familles. Une maman élevant seule son enfant, sans famille à proximité, m'a confié qu'elle avait du refusé plusieurs fois des emplois car elle n'avait pas réussi à trouver pour faire garder son unique enfant.

Il est également fréquent de constater que les enfants sont souvent gardés par plusieurs personnes hors du cadre familial ou via des arrangements entre voisins ou amis, car il n'y a pas assez de place pour offrir un système de garde "uniforme". C'est une charge mentale supplémentaire pour les parents mais aussi les enseignants des plus jeunes et surtout les enfants. « A chaque sortie de classe, midi et après midi, où dois-je aller, maîtresse, je sais plus ? »

Donc maintenant, on apprend qu'il est possible de faire cesser une activité qui apporte plus de souplesse aux familles et moins de charges à la société, pour pas déranger le voisinage : après les terrasses de restaurants, les mamans de jour et après ce sera quoi ?

La Commune de Haute-Sorne a-t-elle été intégrée dans cette "procédure" dont parle le courrier des lecteurs ?

Le Conseil Communal peut-il se renseigner svp, sur les conditions et articles de lois qui ont permis de statuer pour la cessation de cette activité professionnelle et nous faire un retour ?

S'il s'agit d'un vide juridique qui a permis cela, merci au Conseil Communal d'entreprendre les démarches, afin d'éviter que d'autres accueillant-e-s se voient dans la même situation ?

D'avance merci de vos démarches et de votre réponse.
Cordialement

Haute-Sorne Avenir
Céline Grellier